

Vaujours, Ville de 7 500 habitants située dans le Département de la Seine-Saint-Denis et membre de l'EPT Grand Paris-Grand Est, bénéficie d'un cadre de vie attractif et boisé avec la proximité du Parc de la Poudrerie et à la limite de la zone urbanisée de la région parisienne. Desservie par le RER B et la Nationale 3, la Ville connaît un fort dynamisme urbain et de nombreux projets avec la perspective d'atteindre plus de 10 000 habitants dans les prochaines années. Vivre ensemble, urbanisme, qualité de vie, modernisation, constructions neuves et rénovations d'équipements constituent les principaux axes du mandat en cours. Ancrée dans un environnement à forts enjeux de développement, la Ville inscrit sa démarche et son action dans une forte proximité aux habitants et d'efficacité de son action publique.



Adresser CV + lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Maire.



Hôtel de ville
20, rue Alexandre Boucher
93410 Vaujours



recrutementrh@ville-vaujours.fr

Policier municipal (H/F) POSTE À POURVOIR DES QUE POSSIBLE

La Ville de Vaujours recherche pour sa police municipale, un(e) gardien-brigadier.

Au sein d'une équipe de 7 agents PM, et placé(e) sous l'autorité du Chef de la Police Municipale, vous exercerez les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Vous assurerez également une relation de proximité avec la population vaujovienne.

MISSIONS

- * Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques
- * Recherche et relevé des infractions
- * Rédaction et transmission d'écrits professionnels
- * Accueil et relation avec les publics
- * Permanence opérationnelle et organisationnelle du service de police municipale

PROFIL, COMPETENCES ET SAVOIR-ETRE

- SAVOIRS :

- * Connaître les pouvoirs de police du maire et attributions des administrations ainsi que les pouvoirs et attributions des services de la sécurité et de la justice
- * Connaître les acteurs et intervenants de la sécurité et de la prévention
- * Appliquer les techniques de neutralisation des armes et animaux dangereux
- * Appliquer les techniques de communication, de gestion de conflit, de médiation ainsi que les techniques d'interpellation, d'enquête et de prélèvement
- * Maîtriser le fonctionnement des administrations et établissements publics, les instances, processus et circuits décisionnels
- * Appliquer les techniques et outils de communication
- * Connaître et appliquer les techniques de résolution des conflits et de médiation

- SAVOIR FAIRE :

- * Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire sur son territoire d'intervention
- * Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur
- * Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et suivre les résultats

- * Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus
- * Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises
- * Etablir et rédiger des rapports d'activités, des comptes rendus de mission d'itotage et de prévention
- * Développer l'information et le dialogue auprès de la population
- * Appliquer les consignes visant au maintien de l'activité et de la sûreté des locaux, des agents du service et du public accueilli
- * Organiser les moyens techniques et humains pour assurer la continuité du service

- SAVOIR ETRE :

- * Faire preuve de rigueur, d'un fort esprit d'équipe, d'autonomie
- * Être disponible
- * Avoir un sens aigu du service public, une bonne condition physique
- * Avoir le sens de l'écoute, de la médiation, calme, et une forte maîtrise de soi
- * Respecter la déontologie
- * Posséder de réelles qualités relationnelles
- * Avoir le sens des responsabilités

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRAVAIL ET INFORMATIONS CONTRAT

- Temps complet en fonction du planning transmis par le Chef de service (25 CA + 14 RTT)
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle
- Avantages sociaux : CNAS, participation employeur mutuelle et prévoyance
- Politique active de formation des agents
- Prise de poste : 01/09/2023